

Politique de la ville

Pour un pacte
de confiance durable
entre l'Etat
et nos collectivités

CONTRIBUTION COMMUNE
À L'ATTENTION DES CANDIDATS
À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022





Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements. Plus de 34 000 maires et présidents d'intercommunalité en sont aujourd'hui adhérents.

www.amf.asso.fr



Association des Maires d'Île-de-France

Créée en 1990, l'AMIF est l'association des maires franciliens. Pluraliste, son rôle est de répondre aux attentes des communes franciliennes. En quête d'une structure de concertation et d'information à l'échelon régional, l'association assure un rôle de représentation des élus locaux et participe au dynamisme régional.

www.amif.asso.fr



Association des Petites Villes de France

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2 500 à 25 000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1 200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

www.apvf.asso.fr



France urbaine

Créée en 2016, France urbaine est l'association de référence des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes. Constructive et transpartisane, France urbaine est une association de collectivités qui incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires. Portée par des élus de toutes tendances politiques, l'association est composée de 106 membres. Elle représente 2 000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français.

www.franceurbaine.org



Villes de France

Villes de France est une association pluraliste d'élus qui rassemble les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations du territoire national, ensemble qui est le cadre de vie de près de la moitié de la population française (30 millions d'habitants).

www.villesdefrance.fr



Ville & Banlieue

L'Association des Maires Ville & Banlieue de France existe depuis 1983 et compte 70 communes, dont 5 métropoles. Elle est contemporaine de la « politique de la ville ». Avec l'objectif de favoriser le développement des quartiers les plus fragiles du territoire et valoriser l'image des villes de banlieue, l'association fédère un réseau d'élus de toutes sensibilités politiques sur l'ensemble du territoire national. L'association est force de propositions, indépendante et volontariste. Elle dialogue en permanence avec les institutions et représentants de l'État et son réseau permet l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

www.ville-et-banlieue.org

Édito

Ensemble, être ambitieux pour que chacun se sente inclus dans la République

À quelques semaines de l'élection présidentielle, nous, maires de France et présidents d'agglomérations et métropoles souhaitons attirer l'attention des candidats sur la situation des quartiers populaires et l'impératif d'y mener des politiques républicaines fortes, pour accompagner la relance et faire en sorte que nul ne soit laissé sur le bord du chemin.

Pourquoi cette adresse ? Parce que se joue dans ces territoires une partie de l'avenir de la France, en particulier de sa jeunesse. Parce que ces territoires, s'ils cumulent des difficultés, sont aussi des ressources de vitalité et d'initiatives. Parce que les actions qui y sont menées en matière d'éducation, d'emploi, de logement ou de prévention sont le prolongement naturel de notre projet républicain de vivre et agir ensemble et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Au quotidien, nous sommes pleinement mobilisés, aux côtés des associations pour améliorer les conditions de vie des habitants qui subissent souvent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs et des difficultés d'accès aux services et aux soins.

Grâce à la mobilisation des maires, **des progrès significatifs ont été accomplis et obtenus ces dernières années,** sur le plan de la rénovation urbaine avec de nombreux programmes lancés dans des villes et quartiers, sur le plan des mobilités et de l'amélioration des dessertes vers ces territoires. Des dispositifs spécifiques d'accompagnement ont été aussi mis en place en matière de réussite éducative, d'insertion, d'accès aux soins et de la tranquillité publique.

Mais il s'agit désormais d'aller plus loin et de faire plus et mieux. On le sait, on le voit chaque jour, la pandémie de Covid-19 a fortement impacté depuis deux ans les quartiers populaires et aura des conséquences économiques et sociales sévères pour les habitants. Une impulsion forte au niveau national doit être donnée pour soutenir l'activité économique, consolider le pacte social et aider les réseaux associatifs de proximité. Cette impulsion devra être étroitement

concertée avec les maires et présidents d'intercommunalités pour donner ses pleins effets, en valorisant les forces vives et les capacités d'expérimentation et en soutenant les efforts des élus de terrain.

Répondre à ces enjeux de cohésion sociale et nationale nous conduit à être soudés, collectifs dans nos stratégies, pragmatiques et efficaces dans nos actions. Par cette contribution commune à l'attention des candidats à l'élection présidentielle, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'Association des Maires d'Île-de-France, l'Association des Petites Villes de France, France urbaine, Villes de France et Ville & Banlieue font le choix du dialogue et d'une coopération exigeante et constructive avec l'Etat. Avec les propositions que nous formulons, nous sommes prêts à relever le défi.

David Lisnard,

Président de l'Association des
Maires de France et des présidents
d'intercommunalité

Stéphane Beaudet,

Président de l'Association des
Maires d'Île-de-France

Christophe Bouillon,

Président de l'Association des
Petites Villes de France

Johanna Rolland,

Présidente de France urbaine

Caroline Cayeux,

Présidente de Villes de France

Thierry Falconnet,

Président de Ville & Banlieue

Introduction

Notre commission commune « Politique de la ville et cohésion sociale », composée de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), l'Association des Petites Villes de France (APVF), France urbaine, Villes de France et Ville & Banlieue, s'est donnée pour mission d'élaborer une contribution aux débats de l'élection présidentielle 2022.

Le choix délibérément retenu est d'avoir une approche positive, constructive et réaliste de la politique de la ville afin d'en identifier les forces et capacités d'innovation et d'expérimentation depuis 40 ans, notamment sur le plan de la rénovation urbaine ou en matière de contractualisation entre Etat et collectivités locales. Nous souhaitons en ce sens prolonger les avancées et victoires obtenues par la politique de la ville et développer dans les prochaines années ses capacités d'action.

Nous en appelons en ce sens à un pacte de confiance durable entre l'Etat et nos collectivités, avec des engagements réciproques sur les enjeux, la méthode, la gouvernance et plusieurs axes thématiques structurants.



Des enjeux transversaux

→ **Faire (re)vivre la promesse d'égalité républicaine dans nos quartiers, communes et agglomérations populaires et le droit de vivre en sécurité pour toutes et tous**

Il s'agit d'un enjeu d'équité territoriale dans le dialogue Etat/collectivités locales. Des moyens supplémentaires pour mener nos politiques publiques doivent être dégagés grâce à une réforme profonde des finances locales : valeurs locatives, compensation intégrale des exonérations, prise en compte des frais de surcharge sociale et scolaire.

La chaîne de l'action publique doit également être repensée, avec des services publics à réintroduire sur le terrain (éducation, justice, accès aux droits, etc), une présence humaine et de proximité à conforter et des forces de l'ordre formés, en dialogue avec la population.

→ **Accompagner les transitions écologiques, démographiques, économiques, numériques et sociales pour toutes et tous**

Il s'agit de mettre en œuvre au cœur des quartiers les mesures à même de répondre à l'urgence climatique et environnementale et faire de la transition écologique et énergétique un bénéfice pour tous les habitants et un levier pour les objectifs de développement durable (ODD).

Il convient aussi de changer de logiciel en développant des politiques publiques ajustées aux besoins de la vie quotidienne et ce à tous les âges de la vie, afin de pouvoir être en capacité de manger, se vêtir, se loger, se chauffer, apprendre, se déplacer, travailler, etc. Il s'agit de permettre à chacun, quel que soit son âge, son sexe, ses origines de prendre part à la vie de la Cité et d'apporter sa contribution et son expression.

A cet égard, les liens intergénérationnels et la transmission des valeurs, des savoirs-être et de l'entraide particulièrement forts dans les quartiers doivent être reconnus par la puissance publique, notamment par la revalorisation du statut d'aidant et de bénévole. De même, il s'agit d'assurer et faire respecter, quels que soient les lieux et les circonstances, les principes cardinaux d'égalité femmes-hommes et filles-garçons.

Quelle méthode souhaite-t-on pour l'avenir ?

→ **Partir des besoins et des capacités d'agir des habitants** pour construire des solutions pérennes et réellement adaptées aux populations de nos quartiers populaires, **faire pleinement confiance aux élus locaux et à leurs priorités d'action publique locale**, avec les moyens financiers afférents et une lisibilité des crédits mis à disposition et **mobiliser l'ensemble des forces vives** qui agissent dans nos territoires et nos quartiers (monde associatif, acteurs économiques, bailleurs), pour mettre en œuvre collectivement les solutions trouvées.

→ **La contractualisation et les politiques de droit commun doivent être pour cela des moyens d'action privilégiés** : face à la recrudescence des appels à projets et labellisations, les élus locaux alertent sur la nécessité de disposer de moyens de droit commun pérennes et territorialisés sans mise en concurrence des collectivités et avec le souci de la cohérence de l'action publique, avec en appui des agences (Agence nationale pour la rénovation urbaine, Agence nationale de l'habitat, Agence nationale du sport...) agiles dans leur fonctionnement et au service des territoires.

→ **Une approche interministérielle et transversale des problématiques dans les quartiers populaires doit prévaloir**, avec le rattachement de la politique de la ville au Premier ministre et l'articulation souple et intelligente des contrats de ville aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Les collectivités doivent être en mesure de faire vivre leur contrat de ville de manière autonome en lien avec le CRTE selon une gouvernance tripartite Préfet-Maire-Président d'EPCI qui a fait ses preuves. Celle-ci permet d'articuler les échelles territoriales, en intégrant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à leur environnement et en associant pleinement les maires et présidents d'agglomérations aux décisions relatives aux quartiers de leurs communes et intercommunalités.

→ **Garantir une répartition équitable des crédits spécifiques selon l'intensité des problèmes observés sur les territoires et dans les quartiers populaires et soutenir les expérimentations, les différenciations et innovations locales**. Une réflexion devra être lancée sur la géographie de la politique de la ville qui puisse intégrer une nouvelle critérisation pour prendre en compte les vulnérabilités émergentes. Des adaptations locales pourraient être envisagées sur la base des analyses des besoins sociaux (ABS) réalisées localement. A cet égard, la gestion déléguée d'une partie des crédits du Budget Opérationnel de Programme (BOP) 147 par les collectivités volontaires, en matière de réussite éducative et de prévention spécialisée serait particulièrement bienvenue.

→ **Nouer des alliances stratégiques avec les départements et régions** sur les enjeux de solidarité, d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle, via notamment les crédits européens FSE/FEDER et les crédits des Contrats de plan Etat/régions (CPER).

Chaque entrée thématique est organisée de la manière suivante :

- Ce qui marche
- Améliorons l'existant
- Allons plus loin !



Education augmentée | réussite éducative

L'éducation est l'un des piliers de la politique de la ville. Au centre de la promesse républicaine d'égalité, la réussite éducative dans les quartiers populaires souffre toutefois des incohérences de la superposition des zonages ainsi que de l'instabilité des dispositifs.



Ce qui marche

- Pérenniser le dédoublement des classes en réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) ;
- Reconduire les dispositifs de « Vacances apprenantes » et « Quartiers d'été » et pérenniser les financements pour les collectivités ;
- Réfléchir à la généralisation des Cités éducatives à tous les QPV, à la suite de leur évaluation complète ;
- Conforter les Programmes et Dispositifs de Réussite Educative ainsi que les financements afférents, avec une focale sur les actions de prévention en matière de santé mentale ;
- Conforter les écoles de la deuxième chance : pédagogies alternatives et différenciées, micro-lycées...



Améliorons l'existant

- Consolider le dialogue entre le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), le Préfet, les maires et présidents d'EPCI ;
- Imposer la concertation en amont de la fermeture des classes en éducation prioritaire pour garantir au mieux la continuité des politiques éducatives ;
- Faire converger les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville, sur la base des cités éducatives, par exemple ou en proposant un dispositif plus souple qui permette aux acteurs locaux d'adapter la carte ;
- Prendre en compte les écoles primaires dans la géographie de l'éducation prioritaire pour mettre fin aux « écoles orphelines » ;
- Renforcer les liens entre le 1^{er} et le 2nd degré pour favoriser les continuités éducatives.



Allons plus loin !

- Engager une réflexion sur la compensation des surcoûts induits par les dynamiques démographiques des communes populaires (dépenses d'investissements et de fonctionnement pour les collectivités dans le périscolaire et l'extrascolaire) ;
- Investir massivement en faveur de la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme, des sujets mis en exergue par la crise sanitaire de Covid-19 ;
- Affecter les professeurs les plus aguerris et formés auprès des jeunes des quartiers populaires ;
- Soutenir les dispositifs d'aide à la parentalité et les actions et initiatives portées par les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP).

Emploi | insertion | développement économique | formation

L'avenir des quartiers passe par le développement économique et l'emploi. Les quartiers doivent aussi profiter de la reprise économique et ne pas attendre des délais de latence quand la situation économique s'améliore sur le territoire national. Pour cela, il convient d'amplifier et de massifier de concert l'implication de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs privés pour mieux repérer, soutenir voire organiser des pratiques permettant la prospérité et les perspectives d'avenir.



Ce qui marche

- La mobilisation des entreprises nationales et locales en faveur des quartiers dans le cadre d'engagements concrets pour l'emploi, notamment des jeunes, et la valorisation des initiatives entrepreneuriales (Talents des cités...);
- L'implication de la sphère économique dans le développement économique des quartiers avec l'intervention des établissements publics ainsi que les chambres consulaires, co-signataires des contrats de ville;
- L'effet de levier économique de l'intervention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) avec ses programmes de renouvellement urbain;
- Les clauses d'insertion sociale pour les publics les plus éloignés de l'emploi, dans le cadre des chantiers Anru;
- La mise en œuvre par les collectivités publiques des clauses environnementales privilégiant les circuits de proximité.



Améliorons l'existant

- Encourager la coordination des acteurs de l'emploi et de la formation initiale et continue : renforcer l'action des missions locales et des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), comme la garantie jeunes élargie, apparaît indispensable;
- Systématiser les clauses d'insertion au profit des habitants des QPV dans tous les programmes nationaux ayant bénéficié du plan de relance;
- Cartographier l'offre de formation consolidée à la maille des quartiers;
- Soutenir massivement les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), au service de l'insertion des publics des QPV;
- Encourager la GPEC en lien avec les régions et le dialogue avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), et les Centres de formation d'apprentis (CFA);

- Systématiser l'accès à l'apprentissage de la langue française via des plateformes linguistiques dédiées offrant des offres de formation ajustées au niveau des personnes, tout en encourageant celles-ci à accéder à des modules professionnalisants et qualifiants;
- Mieux articuler les enjeux d'emploi, de mobilité et de logement, avec le décroisement des politiques afférentes;
- Mieux coordonner les acteurs de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, Mission locale, Etat) à travers un dispositif unifié qui intègre les Cités de l'emploi.



Allons plus loin !

- Lever les freins à l'accès à l'emploi : accès aux droits, au logement, à la santé, aux mobilités ou encore, à la garde d'enfants;
- Assurer une reconnaissance des compétences informelles et habiletés (soft skills);
- Favoriser, encourager l'implantation de filières porteuses et riches en emplois non-délocalisables comme la transition écologique, le BTP, la santé et l'action sociale ou le numérique;
- Mieux soutenir les emplois liés à l'économie productive et aux territoires industriels;
- Créer des contrats aidants dans les territoires les plus fragiles comme vecteur d'insertion et de cohésion sociale (pour les associations et communes en fragilité) et assurer des suites de parcours cohérents et dynamiques;
- Assurer une présence du service public de l'emploi et de la formation dans les quartiers;
- Développer les dispositifs de réinsertion sociale par l'activité économique, notamment à destination des publics seniors.

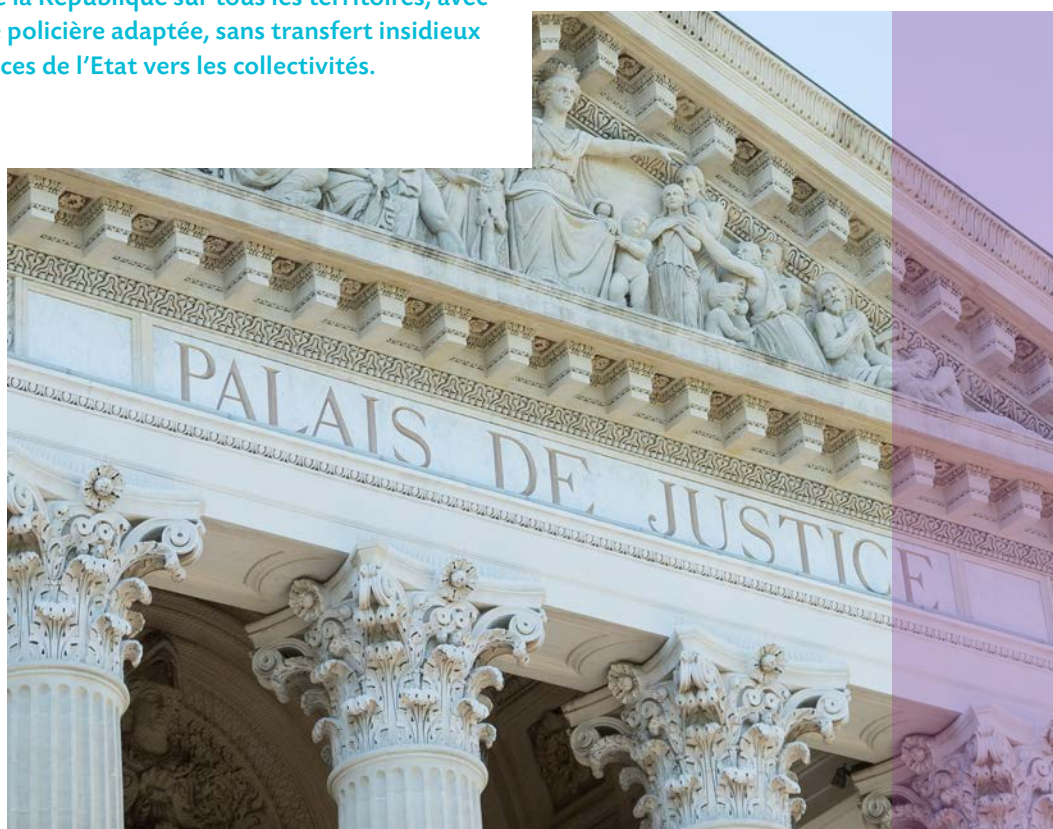
Sécurité | justice | prévention de la délinquance | lutte contre la radicalisation

L'action de la justice, la prévention de la délinquance et la lutte contre la radicalisation font partie des principales préoccupations de nos concitoyens, quelle que soit la commune rurale ou urbaine dans laquelle ils résident, quels que soient leur âge ou leur condition sociale.

Les élus locaux sont en première ligne aux côtés des habitants qui demandent à vivre en paix, en tranquillité et en sécurité : les maires sont le trait d'union de tous les acteurs qui concourent sur leur territoire au continuum de sécurité et de réponse pénale, en lien avec les autorités compétentes (Préfet, Procureurs de la République, Directions Départementales de la Sécurité Publique, commandants de groupements de Gendarmerie, instances en charge de la prévention de la délinquance, de la protection de l'enfance, Directions de la protection judiciaire de la jeunesse ...). Il convient de pouvoir retrouver de l'efficacité dans l'action publique afin de garantir la protection de la République sur tous les territoires, avec une présence policière adaptée, sans transfert insidieux de compétences de l'Etat vers les collectivités.

Ce qui marche

- Conforter et élargir les politiques partenariales avec la Justice (protocole de justice de proximité), les actions concrètes de terrain coordonnées et pilotées par le trinôme maire - préfet - procureur de la République, par le ciblage d'actions sur certains secteurs en tension ou encore l'évaluation des résultats des actions menées à partir d'indicateurs partagés au cours de rencontres régulières entre le Maire, le Préfet et le Procureur ;
- Continuer à promouvoir avec force et vigueur les valeurs laïques et républicaines, les actions de cohésion sociale au service de l'éducation à la citoyenneté dès le plus jeune âge ;
- Favoriser une participation des jeunes aux commémorations nationales, associer les scolaires, les petites associations de quartier et collectifs d'habitants aux actions des plans de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.





Améliorons l'existant

- Assurer une présence policière suffisante et régulière, en proximité, dans les quartiers et communes populaires, par l'élargissement du dispositif « Quartier de reconquête républicaine » (QRR) ;
- Clarifier la répartition des compétences et la part d'engagement de l'Etat et des collectivités dans les Contrats de sécurité intégrée (CSI), qui ne doivent pas conduire à une rupture d'égalité pour la sécurité des citoyens, ni conditionner le renforcement des effectifs de police ou de gendarmerie à un accroissement systématique des forces de policiers municipaux. Les collectivités doivent rester maîtres des moyens qu'elles souhaitent engager ;
- Clarifier le « qui fait quoi » entre la police nationale et les polices municipales et ce, dans plusieurs domaines : relation de proximité à la population, trafics de stupéfiants, rodéos urbains, troubles du voisinage... ;
- Adapter la législation aux évolutions des phénomènes délinquants et dans ce cadre réaffirmer la compétence première de l'Etat, via la Gendarmerie nationale et la Police nationale, dans la lutte contre les trafics de drogue ;
- Rénover les modalités de fonctionnement des Conseils locaux de sécurité (CLS), des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et des Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) pour plus d'efficacité en associant dans les réunions plénières les conseils de quartier, comités de locataires ou de copropriétés ;
- Améliorer la formation des policiers municipaux, avec une organisation plus réactive, capable de monter en puissance et complétée par des modules adaptés aux QPV.

Allons plus loin !

- Avoir un délégué du procureur affecté aux Quartiers de reconquête républicaine, comme il existe un délégué du Préfet ;
- Travailler sur les modes de rémunération et de promotion des policiers municipaux ;
- Permettre aux maires, via leurs polices municipales, de délivrer des amendes forfaitaires délictuelles pour faire face à la montée des incivilités ;
- Associer le secteur associatif à la coproduction de la sécurité et à l'identification des signaux faibles en matière de délinquance, de radicalisation ou de séparatisme et renforcer leur formation ;
- Prévenir les violences conjugales et intrafamiliales, mettre en place des outils réglementaires pour les combattre efficacement et renforcer l'accompagnement et le suivi des victimes, par la mise à disposition d'un plus grand nombre de logements temporaires ;
- Assurer un contrôle plus efficace des mesures d'éloignement des auteurs de violences ;
- Augmenter les moyens des fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD) et des fonds interministériels de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) afin de pérenniser et développer les dispositifs existants de prévention spécialisée, de médiation sociale, de vidéoprotection, avec une souplesse d'utilisation locale des crédits ;
- Rénover la prévention spécialisée, soutenir la parentalité, la médiation sociale, les bataillons de la prévention et agir plus efficacement sur les phénomènes de décrochage scolaire ;
- Pérenniser les financements des bataillons de la prévention avec une prise en charge à 100% des postes de médiateur, comme pour les postes d'éducateur ;
- Encourager le financement de la formation des médiateurs sociaux par l'Etat ;
- Encourager les bailleurs sociaux à décliner les travaux d'intérêt général (TIG) pour les jeunes à l'origine de dégradations commises sur le patrimoine HLM (réparation pénale).

Transition écologique | logement | cadre de vie | mobilités

La transition écologique et la lutte contre le changement climatique traversent désormais les projets de territoire portés par les collectivités locales. Cependant, la fracture énergétique se pose avec une intensité certaine dans nos quartiers populaires et nécessite une réponse puissante de la part de l'ensemble des pouvoirs publics. Pour améliorer le "reste à vivre" des ménages, les leviers d'action concernent notamment les mobilités, le logement ou l'énergie.



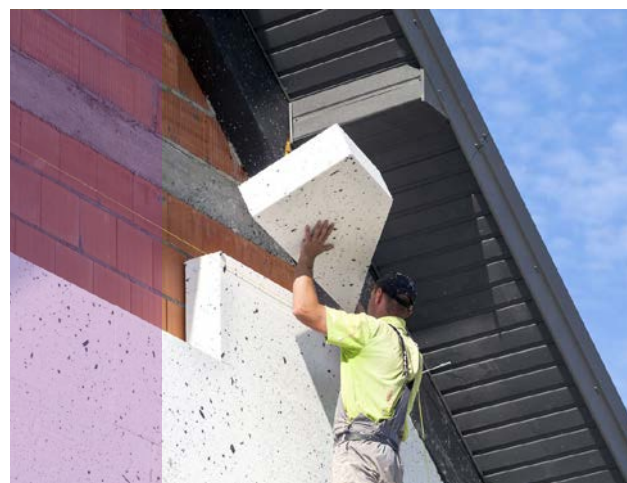
Ce qui marche

- Désenclaver les quartiers prioritaires en les reliant à l'offre de transport en commun ;
- Promouvoir les accompagnements à la mobilité (physique, matériel, psychologique, culturel), pour favoriser l'accès à l'emploi, à la formation, aux sites d'activité économique ou simplement "le droit à la ville" ;
- Contribuer au déploiement des bourses au permis de conduire ;
- Poursuivre les travaux de rénovation urbaine et d'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements.



Améliorons l'existant

- Adapter aux spécificités des quartiers prioritaires les solutions de mobilités pour toutes et tous, avec une attention particulière donnée aux seniors, aux femmes, aux mères de famille, aux personnes actives travaillant en horaires décalés (accès aux sites d'activité économique notamment) ;
- Promouvoir les mobilités actives (marche à pied, vélo) et sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en développant, par exemple, les cheminements piétons et les équipements dédiés type local à vélos dans les établissements scolaires ;
- Renforcer la mixité sociale et fonctionnelle et le parcours résidentiel à l'échelle d'un bassin de vie ;
- Développer les solidarités intergénérationnelles, dans l'habitat par exemple ;
- Mieux orienter les moyens de MaPrimeRénov' vers les propriétaires occupants des quartiers populaires et les copropriétés les plus dégradées ;
- Veiller à ce que la réorganisation du tissu HLM et le regroupement des organismes issus de la loi ELAN ne se fassent au détriment des territoires et des politiques de proximité :



d'où la nécessaire représentation du bloc communal dans les conseils d'administration des organismes HLM et la signature par les collectivités des conventions d'utilité sociale).



Allons plus loin !

- Décentraliser les politiques du logement et conforter le rôle des collectivités volontaires comme autorités organisatrices de l'habitat (OAH) ;
- Elargir les contenus de la délégation des aides à la pierre et faire évoluer le mode de fonctionnement de l'ANRU, pour une meilleure prise en compte des spécificités locales ;
- Veiller à ce que chaque programme ANRU soit accompagné d'une stratégie de peuplement partagé par tous les acteurs, afin d'éviter que des politiques d'attribution mal pensées ou appliquées ajoutent de la précarité à la précarité, avec les effets-ghettos connus ;
- Veiller à une application pragmatique et différenciée des objectifs de la loi SRU, via notamment le contrat intercommunal de mixité sociale (CIMS) à la disposition des collectivités ;
- Compenser à hauteur de 100 % les collectivités concernées par les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux dans les QPV ;
- Mettre en place un plan massif de réhabilitation des copropriétés dégradées et s'organiser pour lutter avec efficacité contre les marchands de sommeil ;
- Intégrer les enjeux spécifiques des quartiers populaires au sein des futurs bassins de mobilité et contrats opérationnels de mobilité.

Cohésion sociale | santé | lutte contre les discriminations

La crise sanitaire a mis en exergue les fractures territoriales et sociales entre les quartiers et le reste du territoire, mettant à mal le pacte républicain et entamant l'adhésion des populations à ses principes. L'insuffisante offre de soins comme le manque de spécialistes et des politiques de prévention encore embryonnaires sont autant d'enjeux et de défis qui méritent une action publique résolue et des efforts à la hauteur des inégalités constatées. De même, une politique vigoureuse et renouvelée d'accès aux droits, de lutte contre les exclusions et les discriminations doit pouvoir être engagée au service d'une cohésion sociale érigée en projet de société. A ce titre, les activités sportives et culturelles doivent être regardées comme vecteurs d'émancipation, avec en perspective les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024.



Ce qui marche

- Des contrats locaux de santé de plus en plus nombreux avec des conseils locaux de santé mentale qui leur sont adossés ;
- La présence d'ateliers santé ville dans les QPV ;
- Développer les infrastructures sportives dans les QPV et permettre l'accès des jeunes filles et jeunes femmes à ceux-ci, en travaillant sur la performance sociale du sport.

Améliorons l'existant

- L'existence de point d'accès aux droits et maisons de justice et du droit (MJD) pour lutter contre les violences intrafamiliales et conjugales ;
- Lutter contre les stéréotypes et valoriser l'image et la créativité multiforme des quartiers ;
- Encourager et soutenir les actions visant à l'émancipation de toutes et tous par le sport, la culture, les loisirs via l'éducation populaire, avec un soutien renouvelé aux bénévoles dans les associations ;
- Promouvoir la coordination entre acteurs pour favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé dans nos quartiers.

Allons plus loin !

- Accompagner davantage sur le plan financier les communes dans la prise en charge des coûts de fonctionnement des structures d'accueil des jeunes enfants, afin de favoriser l'accès des publics considérés comme plus fragiles tels que les familles monoparentales, les familles en situation de pauvreté, les familles avec un parent ou un enfant en situation de handicap, en situation de réinsertion professionnelle, en emploi précaire, en formation, en horaires décalés... ;
- Renforcer le soutien par les Agences régionales de santé (ARS) aux maisons de santé, centres de santé et Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) initiés par les communes et intercommunalités ;
- Soutenir une offre de soins et de prévention-santé adaptée aux QPV (santé bucco-dentaire, alimentation, obésité) et renforcer la présence des spécialistes (dermatologues, pédiatres, psychologues et psychiatres, obstétriciens, orthophonistes, gynécologues...);
- Promouvoir l'accès de tous à toutes les cultures, en valorisant les diversités culturelles et l'éducation artistique et culturelle (EAC) ;
- Donner des contenus opérationnels à la lutte contre les discriminations en mettant en place un numéro unique d'appel pour les plaignants ;
- Renforcer les équipements culturels structurants dans les QPV ;
- Agir pour le maintien à domicile des personnes âgées et contre le sentiment d'isolement répandu dans les QPV et dégager des moyens supplémentaires pour les métiers liés au grand âge ;
- La valorisation de parcours individuels scolaires, culturels ou sportifs exemplaires.

Pour un pacte
de confiance durable
entre l'Etat et nos
collectivités